



## Rinçage annuel du réseau d'aqueduc dès ce 4 mai

**Rivière-du-Loup, le lundi 27 avril 2026** – À compter de ce lundi 4 mai, la Ville de Rivière-du-Loup procédera au rinçage annuel des conduites d'alimentation en eau potable. Les citoyens pourront suivre en ligne l'évolution des opérations.

L'opération routinière vise à déloger les particules pouvant s'être accumulées dans les canalisations, en augmentant considérablement la vitesse de circulation par l'intermédiaire des bornes-fontaines. Au cours de la période de rinçage, il est donc normal de voir certaines d'entre elles couler à plein régime.

Le réseau est subdivisé en zones, qui seront nettoyées selon l'ordre et les dates approximatives ci-dessous. Il s'agit d'un horaire de référence, soumis aux aléas rencontrés sur le terrain. Pour un portrait plus juste, les citoyens doivent consulter la carte interactive, disponible en ligne sur le Portail citoyen et mise à jour à la fin de chaque quart de travail : [Portail.VilleRDL.ca](http://Portail.VilleRDL.ca).

Zone	Période projetée
Saint-Ludger : secteurs de La Plaine et sud-ouest du quartier	4 au 15 mai
Saint-Ludger : parc industriel et nord du chemin des Raymond	18 au 20 mai
Saint-François et place Carrier	21 mai au 5 juin
Centre-ville, rue Beaubien et secteur des Plateaux	8 au 23 juin
Saint-Patrice et La Pointe	25 au 30 juin
Secteur Laval/des Érables	2 au 4 juillet
Parc Cartier	6 au 9 juillet

...2



### Pour un lavage sans taches

Le rinçage n'affecte en rien la qualité et la potabilité de l'eau, mais de courtes baisses de pression peuvent être notées. Au retour d'une pleine pression, une eau brouillée ou colorée peut par ailleurs être observée, pour laquelle il suffit de laisser couler l'eau froide du robinet de la baignoire jusqu'à ce qu'elle redevienne limpide. L'opération pourrait nécessiter jusqu'à 30 minutes, le temps de purger la conduite.

Afin d'éviter tout désagrément, particulièrement l'apparition de taches indésirables sur les vêtements, il est fortement recommandé de faire sa lessive hors de la période de rinçage. Pendant la durée de l'intervention dans sa zone résidentielle, il est donc préférable de lancer ses brassées de blanc après 17 h en semaine ou sinon la fin de semaine.

- 30 -

Source : Karine Plourde, conseillère  
Service des communications  
418 867-6611